

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DE QUARTIER**

- **VENDREDI 3 MARS 2023 -18 HEURES**

**SECTEURS CONCERNES :** RUE DU CHATEAU, RUE DU DOCTEUR BOURGEOIS, QUAI DU PORT AU BLE, QUAI DES CARMELITES, RUE DES TANNEURS, RUE SAINTE MARIE, PLACE DE L'HOBETTE, RUE LAMBERT HAMAIDE, RUE DES FUSILLES, RUE DES JARDINIERS, RUE MARTIN COUPAYE, RUE MONTALE, RUE DE L'EGLISE, LES ROCHETTES, RUELLE DES BOS BIAUX, RUE SAINTE BARBE, IMPASSE DES FOSSES, RUE DE L'ABATTOIR, RUE DE L'INQUIETUDE, RUE DU 8 MAI 1945, RUE DU DOCTEUR SEJOURNET, RUE DU GENERAL DE GAULLE, RUE LAMBERT MALCOTTE, RUE DES DOUAIRES, RUE HAUTE SAINT ROCH, RUE DU FAUBOURG BELLEVUE, RUE DU BEL AIR, PLACE DU BATY, RUELLE DU BOIS D'AMOUR .

Ouverture de la réunion par Monsieur OUBARI. Il laisse la parole au Maire qui remercie l'assemblée et précise que cette réunion est un moment d'échanges pour permettre à chacun de s'exprimer.

### **LES INFORMATIONS DU MAIRE :**

- L'impact sur la crise énergétique n'est pas sans effet sur les finances de la commune sachant qu'il n'y a pas de bouclier énergétique pour les collectivités comme cela a pu être réalisé pour les ménages, donc il est constaté un dépassement de 78 853 € au 30 septembre 2022 par rapport à 2021 en ce qui concerne les dépenses de fluides sur le budget communal. L'inflation en forte augmentation n'est pas négligeable et impacte également la hausse des prix alimentaires ainsi que celle des marchés publics en raison du coût des matières premières.

Des mesures, débutées en 2020, ont été nécessaires pour limiter la hausse des factures d'énergie telles que :

- L'isolation des bâtiments et logements communaux,
- Un suivi précis des consommations d'énergie des bâtiments

L'année 2022 a vu :

- La limitation de l'éclairage nocturne (5 h puis 6 h),
- La rationalisation de l'occupation des salles,
- L'arrêt du chauffage au COSEC du Charnois, véritable passoire énergétique,
- L'équipement des écoles en éclairage LED.

Cette maîtrise du coût de l'énergie devra néanmoins prendre en compte l'ouverture d'un nouveau bâtiment tel que l'Espace Culturel des Carmélites avec les charges d'entretien et de personnel.

La ligne de conduite des finances communales est respectée (maîtrise des dépenses et non recours à l'emprunt) malgré la hausse de l'inflation de 3% .

Les projets en cours :

- La maison Lehmans située près de l'église est appelée à être détruite. Ce qui permettra la réalisation d'un parking de 2 places avec la création d'un trottoir permettant de circuler en

toute sécurité. Il à noter que cette situation a nécessité 3 ans de procédure pour un coût de 50 000 € à la charge de la ville (avant subventions qui sont en cours de demande).

- Le regroupement des services par le transfert des services de la mairie annexe à la mairie principale,
- L'installation d'Ardenne Santé Travail est prévue dans le local proche des bureaux de l'Ardenne suite à leur achat au Conseil Départemental, ce qui libérera l'ancien bâtiment à proximité de l'école primaire.
- Le développement du tourisme avec la création d'une aire de camping-car et un accueil touristique à l'Espace Culturel des Carmélites.

## **QUESTIONS/ REPONSES :**

Panneaux Stops non efficaces, rue des jardiniers et du 8 mai 45 par manque de visibilité sur les rues adjacentes et proposition d'installation d'un miroir ; panneau sens interdit peu visible dans les bas de la rue des Jardiniers ?

*La question des miroirs sera étudiée avec les panneaux « Stop » qui permettent néanmoins un ralentissement des véhicules.*

*Un second « sens interdit » sera installé pour conforter la sécurité.*

Sacs jaunes non fournis si propriétaire d'un bac jaune qui a été à la charge de l'acheteur ?

*Renseignements seront pris auprès du service Environnement de la Communauté de Communes pour connaître exactement le processus d'achat des bacs jaunes.*

Mécontentement sur le rythme de ramassage des ordures ménagères ?

*La demande d'un passage supplémentaire en période estivale est exprimée. Le Maire précise que les services concernés de la Communauté de Communes ont été alertés à ce sujet mais qu'il faut prendre en compte le fait de mieux trier désormais pour diminuer les poubelles « noires ». Il indique que beaucoup de communes en sont à un ramassage toutes les 3 semaines avec une taxe élevée. Pour exemple, sur le rethélois, seules 13 collectes sont réalisées chaque année. Sur Ardenne Rives de Meuse la taxe d'ordures ménagères est toujours fixée à 0€ et dans ce contexte inflationniste ce n'est pas négligeable. Il faut absolument trier plus efficacement.*

Devenir sur la maison en ruine - rue des Evignes et pose de barrière à l'angle de la rue Montale ?

*Les logements vétustes appartiennent à des propriétaires privés. La Ville ne peut que prendre attache auprès de ceux-ci et les alerter sur les risques encourus. Les habitations en question relève de cas complexe ( successions ...) d'où des difficultés pour une mise en œuvre rapide dans l'exécution de travaux à réaliser et obligeant une mise en sécurité par l'installation de barrières de sécurité pour éviter tout accident.*

Eau du robinet trouble fin juillet 2022 ?

*La compétence de la gestion de l'eau a été transférée à la Communauté de Communes. Pour tout problème concernant la distribution, l'assainissement et la facturation, l'interlocuteur à contacter est donc la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse.*

Propreté de la Ville à revoir ?

*Des exemples sont cités tels que la rue des Fusillés, la grand' rue pour les déchets canins et les mégots de cigarettes.*

*Le Maire déplore le manque important de civisme de certains habitants. Il est rappelé que le nettoyage des espaces publics de la Ville coûte 100 000 € par an. Cette somme pourrait être utilisée pour l'achat de 2 aires de jeux si chacun s'attachait à maintenir la propreté des rues.*

#### Vitesse excessive de véhicules ?

*La grand'rue ferait l'objet de rodéos le soir et les taxis roulent trop vite devant l'école primaire Centre. Ne serait-il pas possible de mettre cette impasse en zone piétonne ?*

*Une réflexion est en cours pour sécuriser cette impasse.*

#### Etat des routes à revoir et entretien des parterres ?

*Rue de l'abattoir, voie d'accès à l'école centre, rue Martin Coupaye, rue Docteur Bourgeois, Place Aristide Briand, rue du Docteur Séjournet, rue Lambert Hamaide sont des rues en mauvais état.*

*M. Muccilli explique que des réparations seront faites prochainement.*

*En ce qui concerne l'entretien des parterres, un groupe de travail va être installé pour revoir le fleurissement de la commune en respectant les contraintes dues au réchauffement climatique (sécheresse de 2022).*

*La demande d'un parking supplémentaire au niveau de l'école centre est rejetée car nous avons moins d'élèves qu'il y a quelques années et cette demande est en plus non compatible avec les nouvelles contraintes environnementales qui sont désormais d'éviter l'artificialisation des sols.*

#### Projet d'aire de camping car ?

*Celui-ci suscite un mécontentement de la part d'un riverain arguant qu'il n'aurait plus accès à son jardin et empêcherait sa livraison de bois.*

*Cette remarque n'est pas fondée, les riverains disposeront d'un accès à leur terrain.*

#### Cimetière mal entretenu ?

*En ce qui concerne les allées au cimetière, l'interdiction de produits phytosanitaires entraîne un surplus de végétation difficile à entretenir.... Une étude est actuellement en cours avec l'AFEIPH pour cet espace représentant 8 000 m².*

*Il est rappelé que l'entretien de l'entourage des tombes restent à la charge de la famille du défunt.*

#### Aires de jeux ?

*Une étude sur ce projet d'installation d'aires de jeux est en cours.*

#### Mise en sécurité de l'escalier de la cour de la maternelle du Charnois ?

*Cette demande est en cours de réalisation .*

#### Devenir de la piscine de Fumay ?

*Celle-ci est actuellement en cours d'étude pour les travaux à envisager. Il est à remarquer que le Président de la Communauté de Communes s'est engagé à ne pas fermer cette structure suite au questionnement du Maire de Fumay.*

#### Centre de loisirs géré par le Centre Social ?

*Deux centres de loisirs étaient organisés durant le mois juillet, l'un par la Ville et l'autre par le Centre Social. La Caisse d'Allocations Familiales, principal financeur de ces centres loisirs avait interpellé les gestionnaires afin de trouver une solution pour un seul et unique centre sur la même période. Des solutions ont été envisagées en partenariat avec le personnel de la Ville faisant partie de l'animation. La seule possibilité envisageable a été donc de regrouper les 2 centres en 1 seul sur le mois de Juillet géré par*

*le Centre Social. L'ouverture de la bibliothèque Marie-Louise Goffart au nouvel espace culturel des Carmélites nécessite aussi du personnel et celui-ci fera partie du service périscolaire.*

Manque d'assistantes maternelles ?

*Le manque d'assistantes maternelles sur le secteur suscite des inquiétudes. Il est à rappeler que toute personne souhaitant des informations à ce sujet peut solliciter le service compétent auprès de la Communauté de Communes. Une halte-garderie est néanmoins ouverte sur le secteur du Charnois en journée (24 places). Une vingtaine d'assistantes maternelles exercent sur le territoire de Fumay-Haybes.*

**Suite à ces questions/réponses, le Maire remercie l'assemblée pour sa présence et l'intérêt porté aux affaires de la Ville puis il souhaite une bonne soirée à chacun.**